

ASSEMBLEE GENERALE DU COS COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2024

Présents :	56 adhérents
Pouvoirs :	57 adhérents
Nombre d'adhérents en 2024 :	410

Isabelle DESPERRIER remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont donné un pouvoir, ainsi que tous les adhérents qui s'investissent dans le COS de façon régulière ou ponctuelle, qu'ils fassent partie ou non du Conseil d'Administration du COS ou d'une Commission.

1. BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

Le bilan actif 2023 présente un total de 191 790 € qui prend en compte :

- Les amortissements
- Les prêts au personnel
- les stocks de marchandises au 31/12
- les produits à recevoir
- les disponibilités financières sur les différents comptes
- les charges constatées par avances

et un compte de résultat qui dégage un excédent de 342 €.

Au 31 décembre 2023, le COS dispose de fonds propres qui s'élèvent à 81 509 €, ce qui permet une trésorerie satisfaisante et l'octroi de prêts aux adhérents.

Le budget 2023 des commissions présente un total de dépenses qui s'élève à 110 954 € pour un total de recettes s'élevant à 111 296 € financées par 11 536 € d'adhésions + 98 870€ de subventions Ville et CCAS. + 890 € de produits financiers.

Il est rappelé que le budget détaillé peut être consulté par chaque adhérent.

2 BILAN DES ACTIVITÉS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS

COMMISSION SPORT

BILAN 2023

- Activité « Action Game » aux studios PopCorn à Voreppe fin septembre : 8 participants
- Sortie Quad à Chamrousse le 8 juillet : 24 participants
- Trail du Néron le 17 septembre : 2 participants
- Le Raid de Millau a été annulé car il manquait une personne pour présenter une équipe.
- La billetterie des Brûleurs de Loup a bien fonctionné
- Le challenge JM. Guiral et B. Sert s'est tenu le 15 septembre 2023

PROJETS 2024

Les inscriptions à une compétition sportive seront subventionnées à hauteur de 50 % avec un montant plafonné à 15 € par participant et par an.

Hormis les participations sur les spectacles sportifs et la billetterie Brûleurs de loups qui a bien fonctionné en 2023, la commission sports propose de mettre en place des activités telles que :

➤ Une journée découverte équitation, Laser Game à Voreppe, Bowling à Echirolles, Canoé sur l'Isère, découverte simulateur de conduite à Lyon.

➤ Une sortie Karting sur le circuit de Crolles s'est déroulé le 31 mai : 9 participants.

➤ Le challenge JM GUIRAL/B. SERT est programmé mi-septembre.

COMMISSION SOCIALE

Le nombre d'adhérents (410) reste stable d'une année sur l'autre et les prestations restent inchangées : Aide aux vacances, rentrée scolaire, Noël, Événements familiaux (naissance, mariage), Aide décès, Bonification de l'aide aux vacances pour les départs à la retraite, Aide au handicap .

Pas de nouveauté pour 2024, les prestations restent inchangées.

COMMISSION CULTURELLE ET VOYAGE

BILAN 2023

- Bali : 2 groupes sont partis à 2 jours d'intervalles pendant les vacances scolaires de Pâques 2023 : 51 personnes
- Corse : Séjour au Village des Isles à Taglio du 31 juillet au 8 août 2023 : 6 familles
- Irlande du 24 au 28 septembre 2023 : 32 personnes

PROJETS 2024

- Iles Grecques: 36 personnes sont parties en Avril et 41 personnes en Mai
- Carnaval de Nice : les 24 et 25 février : 21 personnes
- Marché de Noël Samedi 30 et Dimanche 1^{er} décembre : 20 personnes inscrites
- Sortie à la journée avec le Groupe PERRAUD : Avignon le 25 mai : 17 personnes, GENEVE et YVOIRE le 30 août : 14 personnes et LUBERON le 29 juin : 6 personnes

➤ Un voyage à destination des USA Côte Est est programmé pour le printemps 2025. Bien que les inscriptions soient closes (50 personnes) toute personne intéressée peut s'inscrire sur une liste d'attente sachant que des annulations peuvent se faire à tout moment.

➤ L'arbre de Noël aura lieu le samedi 14 décembre. Cette année le COS fait à nouveau appel au Magicien qui s'était produit l'année dernière et qui propose un spectacle sous un autre format : les tours de magie seront projetés sur grand écran.

➤ Les autres prestations restent inchangées

3. POINTS DIVERS

➤ Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur un nouveau mode de calcul du Quotient et sur l'aide aux vacances complémentaire des chèques ANCV.

1 - A compter de 2025, le quotient COS sera calculé **à partir du revenu fiscal de référence** et le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition. Ou pour les adhérents allocataires, **le quotient calculé par la CAF** sera pris en compte. Ils devront présenter le relevé de la CAF sur lequel figurent la liste des bénéficiaires.

2 - Ce même groupe travaille actuellement sur le projet d'étendre l'aide aux vacances actuellement attribuée aux adhérents qui louent par le biais des partenaires du C.O.S. à tout autre type de « locations » quelques soient la nature et le prestataire, dans la limite du budget.

Cette aide ne concernerait que les séjours d'une semaine minimum pendant la période des vacances scolaires sur juillet et août. Elle serait attribuée qu'après présentation d'une facture acquittée. Elle pourra être adaptée en fonction du nombre de demandes. Le règlement à point sera complété pour définir les priorités.

Les modifications seront validées lors d'un prochain C.A.

Fin de séance à 14h30